

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste</b>	Animatrice secteur adolescent
<b>Statut, cadre d'emplois</b>	CDD de droit public art. 3-3 al. 5
<b>Positionnement du poste</b>	<p>Placé sous l'autorité du Président du Syndicat et de l'élu délégué ;</p> <p>Les orientations du service et des actions sont fixées par l'élu référent en concertation avec l'animateur ; l'animateur est force de proposition auprès de l'élu référent, en concertation avec l'animateur-coordonnateur.</p> <p>L'animateur intervient sous la responsabilité de l'animateur-coordonnateur qui assure la direction-coordination de l'accueil et du projet ados.</p> <p>Les objectifs de travail sont définis de concert entre l'animateur et l'animateur-coordonnateur.</p> <p>L'animateur est responsable de l'organisation de ses tâches de travail et de la conduite de projets d'animation.</p> <p>L'animateur secteur adolescent rend compte du travail effectué, de l'avancement des projets auprès de l'animateur-coordonnateur et de l'élu référent.</p> <p>Il travaille en lien étroit avec l'animateur pré-adolescent de l'association Activités Loisirs.</p>

## MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

<b>Mission principale, Finalité du poste</b>	<p>Dans une démarche d'implication et de participation, l'animateur accompagne des groupes de jeunes autour de projets d'activités, va au contact des jeunes, crée des liens entre les jeunes et le territoire. Il situe son intervention en partenariat avec les acteurs locaux (jeunes, parents, associations, élus) et dans le cadre d'un projet éducatif local - 1 ETP</p>
<b>Missions et activités du poste</b>	<p><b><u>Missions principales - ANIMATION SECTEUR ADOS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sous l'autorité du Président du Syndicat Intercommunal, à partir d'un diagnostic social et dans le cadre du projet éducatif de l'accueil, conduire un ou plusieurs projets d'animation en direction du public adolescent ;</li> <li>• animer des temps d'accueil et accompagner les jeunes dans leurs projets ;</li> <li>• aller à la rencontre des jeunes dans les villages, créer le contact, nouer un dialogue ;</li> <li>• identifier et faire émerger les besoins des jeunes ;</li> <li>• favoriser l'autonomie des jeunes, encourager et valoriser l'implication des jeunes ;</li> <li>• mettre en place ou accompagner des projets de jeunes autour du loisirs et des vacances dans une démarche d'apprentissage de l'autonomie ;</li> <li>• mettre en place ou accompagner des projets d'échange et de rencontre interculturelle (Erasmus+) ;</li> <li>• travailler en lien avec les partenaires sociaux et éducatifs et les associations locales ;</li> <li>• participer au diagnostic permanent et à l'évaluation des besoins des jeunes ;</li> <li>• proposer et conduire des temps d'animation auprès du public adolescent</li> <li>• accompagner des projets à l'initiative d'un groupe de jeunes ou associer les jeunes dans les projets portés par la collectivité locale</li> <li>• mettre en place des actions en partenariat avec les structures enfance et jeunesse du territoire et du bassin et les associations locales ;</li> </ul>

<b>Conditions de travail</b>	<p><b>Temps de travail hebdomadaire</b> : 35 h modulé selon planning vacances/hors vacances</p> <p><i>Disponibilité horaire (horaires irréguliers avec amplitude variable) en fonction des besoins du service et des projets menés avec les jeunes (travail le samedi, exceptionnellement le week-end, départ en camp, travail en soirée pendant les vacances scolaires et ponctuellement le vendredi soir)</i></p> <p><b>Horaires</b> : à définir</p> <p><b>Lieu de travail</b> : Peaugres, siège du Syndicat ; lieu d'accueil et d'animation sur les communes ; déplacements ponctuels dans le cadre de séjours et projets mis en place avec les jeunes</p>
<b>Compétences requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- méthodologie de projet ;</li> <li>- méthodes et techniques pédagogiques (méthodes participatives, éducation non formelle)</li> <li>- compétences artistiques ou culturelles ;</li> <li>- maîtrise traitement de texte, tableur ;</li> <li>- connaissance du secteur associatif et de l'animation socioculturelle ;</li> <li>- connaissance de la réglementation des accueils collectifs de mineurs ;</li> <li>- capacité à porter et accompagner des projets avec un public jeunes (14-17 ans) ;</li> <li>- capacité à encadrer des jeunes dans un cadre collectif (séjours, sorties...) ;</li> <li>- capacité à mettre en oeuvre ou accompagner des dynamiques de groupe ;</li> <li>- sens du travail en équipe ;</li> <li>- capacité d'autonomie, d'initiative et d'adaptation ;</li> <li>- capacité relationnelle avec les adolescents, les parents et les partenaires locaux ;</li> </ul>
<b>Emploi du temps</b>	<p>L'emploi du temps est modulé en fonction des besoins du services.</p> <p>Il peut faire l'objet d'ajustement en fonction des projets et des contraintes du service ; réunion avec des élus, rencontres ou projets de jeunes, réunion avec des parents, rencontre d'associations, planning d'animation.</p>
<b>Autres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- capacité rédactionnelle : savoir monter un dossier de subvention simple pour un projet</li> <li>- maîtrise de word, excel, utilisation d'internet et des réseaux sociaux</li> <li>- permis B ; être en capacité de conduire un minibus</li> <li>- langue étrangère</li> </ul>